

Éducation

Une nouvelle directrice à La garderie du petit cheval blanc

Émile Brassard

La directrice de La garderie du petit cheval blanc, Louise-Hélène Villeneuve, vient de quitter son poste pour un congé de maternité de 18 mois. Elle laisse sa place à une nouvelle directrice par intérim, Jocelyne Isabelle.

L'Aurore boréale : Qui est Jocelyne Isabelle?

Jocelyne Isabelle : Je suis une passionnée des enfants. Je suis une fille du Québec qui est venue au Yukon en mars dernier pour vivre une expérience de vie et de travail différente. J'apprécie travailler en équipe et j'aime la vie et la nature... voilà qui est Jocelyne Isabelle!

A. B. : Quelle est votre expérience dans ce domaine?

J. I. : J'ai commencé dès mon adolescence comme monitrice dans des camps de vacances. Par la suite, j'ai étudié en éducation spécialisée, puis en éducation à l'enfance. J'ai immédiatement commencé à travailler en garderie. J'avais 18 ans à l'époque. Ça fait donc 20 ans maintenant. Ouch! (Elle se met à rire de bon cœur.)



Jocelyne Isabelle remplace par intérim Louise-Hélène Villeneuve à la direction de la garderie francophone.

Photo : Émile Brassard

Donc, j'ai commencé comme monitrice. J'ai ensuite suivi des cours en gestion de service de garde. Au Québec, j'ai été directrice de la garderie Académie Mélina et directrice adjointe à La Voûte enchantée. J'ai aussi travaillé au Cégep Marie-Victorin où je faisais de la formation pour les étudiantes qui font l'attestation en service de garde. Donc, je suis montée dans

les échelons au fil de ma carrière. Je suis contente d'occuper ce poste parce que j'aime la gestion, mais le fait de travailler en garderie me permet aussi de garder un contact avec les enfants. Je ne suis pas sûre que j'aimerais travailler juste en gestion sans avoir ce contact avec les jeunes.

A. B. : Est-ce qu'une garderie en milieu francophone minoritaire

demande une gestion différente d'une garderie au Québec?

J. I. : Je suis ici depuis seulement trois semaines, donc c'est difficile pour moi de voir toutes les différences. Par contre, j'ai déjà pu constater une différence par rapport à la relation entre la garderie et le milieu communautaire. Par exemple, la garderie fait affaire avec l'École Émilie-Tremblay, avec les EssentiElles, avec l'Association franco-yukonnaise... Le lien avec ce type d'organismes n'est pas quelque chose que j'ai vécu ailleurs. Au Québec, il m'était possible d'avoir un peu d'aide du milieu communautaire, mais ils sont beaucoup plus frileux, parce que la demande est tellement grande qu'il est difficile de répondre aux besoins. Toutefois, ici, le fait que c'est une plus petite communauté fait en sorte que le lien est beaucoup fort. C'est une belle force.

A. B. : Quels sont les défis qui vous attendent?

J. I. : En fait, je me suis donné comme mandat de continuer ce qui a été commencé par Louise-Hélène. En trois ans, on a connu cinq nouvelles directrices, donc c'est sûr que cela affecte la sta-

bilité. Toutefois, Louise-Hélène a vraiment réussi à rétablir une sorte d'équilibre. C'est pourquoi je dis que je veux garder le cap pendant qu'elle est en congé de maternité. Aussi, notre plus gros défi à la garderie, c'est la rétention du personnel. Donc, je vais essayer de faire de mon mieux pour que notre équipe reste. Sinon, il y a le camp d'été aussi qui arrive. Pour moi, c'est un défi puisque je n'ai jamais vraiment géré un projet comme ça avant. Également, il y a l'objectif de pourvoir les trois postes vacants au conseil d'administration, dont celui de président, lors de la prochaine assemblée générale du 9 juin. Finalement, mon objectif principal, c'est de continuer à ce que les enfants se sentent bien à la garderie.

A. B. : Souhaitez-vous rester au Yukon au retour de Louise-Hélène?

J. I. : Je suis ici depuis un mois et je suis encore enchantée par le Yukon. J'espère que ce sera encore le cas après mes 18 mois de contrat. Toutefois, pour le moment, si quelque chose devait s'offrir à moi pour la période après mon contrat, je ne dirais pas non. ■

Économie

Régime de retraite : six décisions clés à prendre pour une retraite réussie

Vous avez sans doute beaucoup réfléchi à quoi ressemblera votre retraite. Mais que vos plans comprennent des voyages, du bénévolat, une nouvelle carrière ou une multitude d'autres rêves, le plus important, c'est d'avoir les ressources financières pour les concrétiser tous. Si vous adhérez à un régime de retraite, c'est le temps de prendre des décisions qui auront d'importantes conséquences sur le montant et la durée de votre revenu de retraite.

1. Décider à quel moment les prestations vont commencer. Si vous participez à un régime de retraite à prestations déterminées, votre prestation annuelle pourrait être réduite si vous prenez votre retraite avant un certain âge ou avant d'avoir accumulé un minimum d'années de service. Cependant, si votre régime inclut

une prestation de raccordement, celle-ci compensera la différence, entre la date de la retraite anticipée et l'âge de 65 ans.

2. Décider si vos prestations iront ou non à votre conjoint après votre décès. Vous avez habituellement deux options :

- La pension sur une seule tête, où les prestations cessent à votre décès. Vous recevrez une prestation mensuelle plus élevée qu'avec une rente réversible, mais votre conjoint ne recevra rien après votre décès. Pour cette option, le conjoint du participant au régime doit signer une renonciation.

- La pension réversible. Votre prestation mensuelle sera moins élevée qu'avec la pension sur une seule tête. Cette option est généralement préférable sauf si votre conjoint dispose de son propre régime de retraite, REER et/ou compte non enregistré, ou

s'il bénéficie d'une couverture d'assurance adéquate.

3. Choisir la proportion de la prestation au survivant. Ce ne sont pas tous les régimes qui le permettent, alors vérifiez les détails du vôtre. Dans la plupart des provinces et territoires, la prestation au survivant « normale » équivaut à 60 % de la prestation qui vous était versée avant le décès. Certains régimes comprennent toutefois d'autres options de prestations de survivant, telles que 66,66 %, 75 % et 100 %.

4. Déterminer si vous avez la possibilité de recevoir un nombre minimum garanti de prestations. Dans certains régimes, vous pouvez choisir de recevoir des prestations mensuelles au cours d'une période minimale de 5, 10 ou 15 ans; autrement dit, même si vous décédez prématurément,

les prestations continueront d'être versées durant la période minimale choisie.

5. Votre régime permet-il d'intégrer les prestations du RRQ (Régime de rentes du Québec) ou de la SV (Sécurité de la vieillesse)? Si oui, vous pouvez choisir de recevoir des prestations mensuelles plus élevées jusqu'à 65 ans, âge où commencent normalement les prestations du RRQ et de la SV. Cette option entraînera une réduction des prestations mensuelles après l'âge de 65 ans.

6. Avez-vous la possibilité de transférer la valeur de rachat de votre régime de retraite dans un compte immobilisé? Au lieu de recevoir une prestation mensuelle jusqu'à votre décès, vous transférez la valeur de rachat vers un compte dont vous avez le contrôle.

Ces six décisions clés à

l'égard du régime de retraite, qui s'intègrent à un ensemble de décisions financières, devraient vous aider à réaliser vos rêves de retraite. Pour vous assurer de prendre les bonnes décisions, consultez votre conseiller professionnel. ■

Cette chronique, rédigée et publiée par Services Financiers Groupe Investors Inc. (au Québec, cabinet de services financiers) et par Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (au Québec, cabinet de planification financière), contient des renseignements de nature générale seulement; son but n'est pas d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement. Adressez-vous à votre conseiller financier pour obtenir des conseils adaptés à votre situation personnelle. Pour de plus amples renseignements sur ce sujet, veuillez communiquer avec votre conseiller du Groupe Investors.